

RENTREE JUDICIAIRE 2020

Mesdames et Messieurs les Juges en chef,
Chers collègues de toutes les juridictions,
Membres du Barreau,
Distingués invités,

Je suis ravie d'être parmi vous, en mode semi-virtuel, pour cette rentrée judiciaire de l'automne 2020.

À la rentrée de l'an dernier, je nous invitais tous à la bienveillance à l'égard de soi et d'autrui. Je n'avais alors jamais pensé que cette valeur serait soumise à une épreuve aussi rude que celle des derniers mois. Par contre, je ne suis pas étonnée de voir qu'elle résiste malgré les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Les technologies ont définitivement eu la cote en ces temps de confinement et de déplacements limités. Elles ont permis d'adapter la pratique judiciaire afin de maintenir une administration saine et efficace de la justice tout en respectant les consignes de la santé publique.

Malgré ces éléments positifs et l'enthousiasme de voir la justice se moderniser, il faut avoir la sagesse, voire le courage de reconnaître que les technologies ne sont que des outils complémentaires aux services judiciaires.

Elles ne se substituent pas aux audiences tenues dans les salles des palais de justice en présence physique de tous les participants ou d'une partie d'entre eux.

Les technologies constituent un moyen additionnel pour mieux répondre *aux besoins des justiciables et des avocats*, sans changer la façon dont les juges assument leurs responsabilités dans le cadre d'une assignation judiciaire.

Il ne s'agit pas d'être réfractaire aux changements, mais plutôt de faire preuve de prudence et de réalisme quant à l'intégration des technologies dans l'organisation des services judiciaires. Je vous convie d'ailleurs tous à cette réflexion post-COVID qui m'apparaît nécessaire afin que les technologies contribuent au maintien d'une justice humaine, accessible, efficace et centrée sur les besoins des citoyens.

It is not to be averse to changes, but rather to be cautious and realistic in the integration of technologies into the organization of judicial services, and especially hearings held in virtual or semi-virtual mode. I invite you all to this post-COVID reflection that seems

necessary so that technologies contribute to assure that justice is human, accessible, efficient and focused on citizens' needs.

Il nous faut d'abord nous interroger sur les composantes d'une « audience de qualité » afin de pouvoir par la suite mieux évaluer si l'utilisation des technologies est susceptible de les compromettre.

Alors, prenons quelques instants pour lancer des idées afin que ce noble objectif, rendre des services de qualité, ne soit pas qu'un vœu pieux.

Je soumetts que l'on peut identifier, à ce stade-ci de la réflexion, trois conditions incontournables pour une audience de qualité. Elle garantit :

- ✓ La publicité des débats ou, en certaines matières, la préservation de leur confidentialité;
- ✓ Le décorum nécessaire pour assurer la sérénité des audiences;
- ✓ Le maintien de l'intégrité et la crédibilité des tribunaux et du système judiciaire.

On peut d'ores et déjà convenir que le recours aux moyens technologiques est davantage approprié à plusieurs des étapes de procédure ou de gestion du dossier. Mais qu'en est-il de l'audience « au fond » ou « au mérite » suivant des expressions qui nous sont

familiales qui, pour être de qualité, doit permettre minimalement cinq choses :

- ✓ Elle permet une évaluation appropriée de la preuve, tant documentaire que testimoniale;
- ✓ Elle permet aux avocats d'assumer pleinement leurs fonctions;
- ✓ Elle permet une communication fluide entre le juge, les avocats et les justiciables;
- ✓ Elle permet aux justiciables de comprendre le processus en cours, les enjeux et la décision;
- ✓ Elle permet aux participants d'avoir le sentiment qu'ils ont été entendus et compris.

La Cour est déjà engagée dans cette réflexion qui doit se poursuivre, notamment quant aux différents critères à considérer pour prendre la décision adéquate quant au mode d'audience appropriée à chaque affaire. La Cour reconnaît aussi le rôle déterminant des avocats et des Barreaux pour soutenir les tribunaux au moment de l'analyse de chacune des situations soulevant cette question.

L'année 2020 sera indéniablement mémorable à divers égards.

Malgré la lourdeur de la tâche qui nous attend, il ne faut pas baisser les bras et, au contraire, faire preuve d'une grande vigilance face à toutes les sources potentielles d'allongement des délais, au risque de saper les progrès bien réels accomplis au cours des dernières

années. Le rattrapage inévitable à venir fait appel, encore une fois, à notre capacité collective remarquable d'adaptation.

Ceci est un appel à tous pour maintenir, plus que jamais, nos saines habitudes de collaboration, de solidarité, de pragmatisme et de souplesse dans l'exercice de nos fonctions respectives.

This is a call to keep, more than ever, our healthy habits of collaboration, solidarity, pragmatism and flexibility to carry on our duties.

Chose certaine, nous avons acquis de l'expérience et de l'assurance dans la façon de réorganiser rapidement les services de justice dans un contexte exceptionnel. Nous sommes préparés à relever les défis, même s'il s'agissait d'une deuxième vague!

Sur ce, je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée judiciaire et vous remercie de votre attention!

L'honorable Lucie Rondeau, juge en chef de la Cour du Québec

9 septembre 2020